

## CONTRAT DE MENSUALISATION

### ABONNÉ :

*A renseigner obligatoirement*

Nom / Prénom :

Date de naissance : .....

Ville et Département de naissance : .....

Téléphone : ..... Mail .....

### VOTRE BRANCHEMENT – Point de Livraison (PDL) :

*A renseigner obligatoirement*

Adresse du branchement : .....

Numéro du compteur : .....

Date de début d'abonnement : ..... Index de début de contrat : .....

Emplacement : .....

Nombre de personnes dans le logement : ..... Résidence :  Principale  Secondaire

Etes-vous propriétaire du logement :  Oui  Non

Si non : Nom et coordonnées du propriétaire : .....

### INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES ET SIGNATURE :

Le formulaire est disponible sur notre site internet : <http://www.rumilly-terredesavoie.fr/>, sur demande à l'adresse mail [eau-assainissement@rumilly-terredesavoie.fr](mailto:eau-assainissement@rumilly-terredesavoie.fr) et à l'accueil du service des eaux.

Nous vous informons que vous pouvez exercer votre droit de rétractation dans un délai de 14 jours à compter du jour de signature du présent contrat (articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation). Sauf accord exprès de votre part, le présent contrat de mensualisation de la redevance de l'eau potable ne peut commencer à être exécuté qu'à l'expiration du délai de rétractation.

Je renonce à exercer mon droit de rétractation et je demande l'exécution immédiate de la prestation du présent contrat de mensualisation de la redevance de l'eau potable

Je certifie l'exactitude des données renseignées et j'ai pris connaissance du règlement en vigueur et des tarifs associés à ma commune de résidence. Je m'engage à me conformer au règlement de service en vigueur sans préjudice des voies de recours de droit commun.

J'accepte que la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie utilise mes données personnelles pour m'envoyer des informations relatives au service des eaux (coupures d'eau, fonctionnement, évènements, actualités).

Fait à ..... le .....

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé » :

**Merci de signer et renvoyer le contrat à l'adresse mail :**

[eau-assainissement@rumilly-terredesavoie.fr](mailto:eau-assainissement@rumilly-terredesavoie.fr)

Les informations recueillies sur ce contrat sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie à des fins de gestion de relation clientèle avec les abonnés du service des eaux. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, SAURE et INCOM. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données par voie électronique [dpo@rumilly-terredesavoie.fr](mailto:dpo@rumilly-terredesavoie.fr), ou par courrier Délégué à la protection des données, Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, 3 Place de la Manufacture BP 69 74150 Rumilly Cedex. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

# MANDAT DE PRÉLÈVEMENT

# SEPA MENSUEL

La souscription de la mensualisation sera possible à réception :

- du présent document obligatoire **complété et signé** ;
- du RIB joint précisant les mentions IBAN et BIC.

<b>DESIGNATION DU CREANCIER</b> Communauté de Communes Rumilly Terre De Savoie – Service des eaux 3 Place de la Manufacture – BP 69 – 74152 Rumilly Cedex	<b>IDENTIFIANT CREANCIER SEPA</b>  FR25ZZZ52284
---	---

En signant ce mandat, vous autorisez le service des eaux à prélever sur votre compte, de façon permanente les sommes dues. Vous bénéficiez du droit d’être remboursé par votre banque.

Type de contrat : **Paiement Récurrent / Répétitif** – Date de prélèvement : **le 12 du mois**

**La mensualisation sera effective dès que le service des eaux vous aura transmis votre échéancier précisant le montant des prélèvements.**

## LE DEBITEUR

*A renseigner obligatoirement*

Raison Sociale :

N°SIRET :

Nom / Prénom :

Date de naissance :

Ville et Département de naissance :

Téléphone :

Mail :

## DESIGNATION DU COMPTE A PRELEVER

**Identification Internationale (IBAN)**

**Identification Internationale de la banque (BIC)**

**Nom et adresse de votre banque où se feront les prélèvements :**

Fait à :

Signature :

Le :

**MERCI DE JOINDRE VOTRE RIB**

Ce document est en conformité avec le Règlement Général de Protection des Données n°2016/679 du 27 avril 2016. Pour prendre connaissance des informations relatives au traitement de vos données ainsi que de vos droits, vous pouvez consulter la rubrique « données personnelles » sur le site internet de la collectivité :

<http://www.rumilly-terredesavoie.fr/Communaute-de-communes>

# LES CONDITIONS DE MENSUALISATION

## 1. Répartition des mensualités

Un échéancier fixant le montant de vos mensualités vous sera transmis après réception du mandat de prélèvement mensuel complété et d'un RIB.

Pour un cycle complet, vous serez prélevé automatiquement neuf fois consécutivement **le 12 de chaque mois**.

- Pas de prélèvement le mois précédant la facture de solde.
- Prélèvement de la facture de solde avec transmission du nouvel échéancier
- Reprise des prélèvements mensuels le mois suivant.

Le montant des échéances sera fixé par le service des eaux en fonction de vos consommations antérieures. Pour les nouveaux abonnés, une estimation de votre consommation sera faite en fonction du nombre de personnes dans le foyer, lorsque cela est possible. Le montant de l'acompte ne pourra être inférieur à 8€ par mois.

## 2. Relève des compteurs et facturation du solde

Vous ne recevrez pas de facture pour les acomptes mensuels. Vous recevrez la facture de solde uniquement.

La relève annuelle de votre compteur permettra d'en établir le montant.

- Si les prélèvements ont été inférieures au montant réellement dû, le solde sera prélevé sur votre compte, déduction faite des prélèvements déjà effectués.
- Si les prélèvements ont été trop élevés, le trop-perçu vous sera remboursé par virement sur le compte bancaire ayant supporté les prélèvements dans un délai maximum de deux mois.

Selon l'évolution de votre consommation, votre nouvel échéancier sera automatiquement ajusté, chaque acompte mensuel représentera le neuvième du montant de la dernière facture.

Une demande d'ajustement peut être faite par l'abonné si votre consommation d'eau varie, notamment suite à la modification de la composition de votre foyer

## 3. Incident de paiement

Si un prélèvement ne peut être effectué sur votre compte, son montant sera ajouté au restant dû de la facture de solde. Si deux prélèvements consécutifs ne peuvent être effectués sur votre compte, le service des eaux procédera automatiquement à la résiliation du contrat de mensualisation. Les acomptes seront conservés et déduits du montant de la facture de régularisation qui vous sera adressée. Une nouvelle demande de souscription de contrat ne pourra être effectuée qu'après son règlement.

## 4. Changement d'adresse

En cas de changement d'adresse, vous devez en informer le service des eaux et indiquer votre nouvelle adresse.

L'abonné reste redevable de son abonnement et des consommations afférentes jusqu'à transmission, dans les 15 jours suivant la date de son départ, du formulaire de résiliation. Une facture soldant votre compte vous sera adressée et son paiement régularisé suivant les conditions du point N° 2

## 5. Changement de coordonnées bancaires

L'abonné qui change de compte bancaire, d'agence ou d'établissement bancaire, doit se procurer une nouvelle autorisation de prélèvement auprès du service des eaux, la remplir et la retourner accompagnée du nouveau relevé d'identité bancaire.

La réception de ces documents doit avoir lieu avant le 15 du mois pour que le prélèvement soit réalisé sur le nouveau compte dès le mois suivant.

Dans le cas contraire, la modification interviendra un mois plus tard.

## 6. Renouvellement du prélèvement automatique mensuel

Sauf demande contraire de l'abonné exprimée par écrit et en l'absence de changement de domicile, votre contrat de mensualisation est tacitement reconduit l'année suivante.

## 7. Interruption de Mensualisation à l'initiative de l'utilisateur

Vous pouvez interrompre la procédure de prélèvement sur simple demande écrite sur l'adresse mail

eau-assainissement@rumilly-terredesavoie.fr ou par courrier à l'attention du Service des Eaux de la Communauté de Communes Rumilly Terre De Savoie.

# ANNEXE – DROIT DE RETRACTATION

Vous avez la possibilité de vous rétracter du présent contrat de mensualisation de la fourniture d'eau potable sans donner de motif dans un délai de 14 jours à compter de sa conclusion.

Pour exercer ce droit, vous devez nous notifier votre décision (voir nos coordonnées en bas de page) dans les 14 jours, au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté, notamment par lettre recommandée avec accusé de réception ou courrier électronique avec confirmation de lecture.

Vous pouvez également utiliser, si vous le souhaitez, le modèle de formulaire de rétractation ci-dessous.

## Effets de rétractation :

En cas de rétractation, nous vous rembourserons tous vos paiements associés au contrat, sauf si vous avez signifié, lors de la conclusion du présent contrat, votre accord exprès de commencer les prestations de mensualisation du paiement de la redevance d'eau potable avant l'expiration du délai légal de rétractation.

## FORMULAIRE DE RETRACTATION A NOUS RETOURNER UNIQUEMENT EN CAS DE RETRACTATION

Mme/M. Nom .....

Prénom .....

N° du point de livraison .....

Adresse de facturation .....

.....

Code Postal ..... Commune .....

Fait le .....

Signature :